

DEPARTEMENT  
DE VAUCLUSEARRONDISSEMENT  
D'AVIGNONEPIC  
Pays des Sorgues  
Monts de Vaucluse

EB / XF / FQP / VBG

N° 24-06

Nombre de Délégués  
en exercice ..... 21Nombre de Délégués  
présents ..... 12Nombre de Délégués  
votants ..... 12EXTRAIT DU REGISTRE  
desDELIBERATIONS  
DE L'EPIC Tourisme Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

Séance du 04 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à dix heures et trente minutes, l'EPIC s'est réuni à la Communauté de Communes Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse sous la présidence de Monsieur Eric Bruxelles.

**PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs, BRUXELLE, CANDAU, CHAMBARLHAC, DE ALMEIDA, EGOYAN, FERMANIAN, GRYNKORN, HEDIARD, LEGARS-LAVAURE, MATHIEU, MERIGAUD, PHILIP.

**ABSENTS EXCUSES** : Mesdames et Messieurs, AIMADIEU, BAYON DE NOYER, CANILLAS, CHABAUD-GEVA, CLEMENT, FERREIRA DA SILVA, GIRARD, GONZALVEZ, JOLY.

**ABSENTS DONNANT POUVOIR** :

**Objet** : Approbation du compte de gestion 2023 – EPIC Tourisme Pays des Sorgues Monts de Vaucluse

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 lors de la même séance du Comité Directeur,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

**LE COMITE DIRECTEUR**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**A L'UNANIMITE DES PRESENTS,**

- **DECLARE** que le compte de gestion pour l'exercice 2023 établi pour le budget EPIC Tourisme Pays des Sorgues Monts de Vaucluse, dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles.

Le Président de l'EPIC Pays des Sorgues Monts de Vaucluse certifie le caractère exécutoire de la présente décision.  
Acte publié le : 08/04/2024

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,

**Le Président,**

**Eric BRUXELLE**

